

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2006**

Le gouvernement, réuni le 14 septembre 2006 sous la présidence de Didier Leroux a pris des arrêtés, dont des subventions pour près de 200 millions de F, et a rendu hommage à Maurice LENORMAND en adoptant le communiqué officiel ci-joint.

1) Les décisions

13 millions pour les BTS industriel par apprentissage

Le gouvernement versera une subvention exceptionnelle de 13 millions au Lycée Jules Garnier pour l'organisation et l'équipement de deux sections de formation aux BTS industriel maintenance industrielle et électrotechnique par apprentissage. La création de ces filières entre dans le cadre de la promotion de l'insertion professionnelle des jeunes Calédoniens et a pour but de répondre à des besoins de formations techniques recensés dans le contexte du développement de projets miniers d'envergure. Ce dispositif, mis en place grâce au partenariat inédit entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Chambre de commerce et d'industrie et le vice-rectorat, permettra d'optimiser les équipements de formation existants et de proposer une alternative à la formation initiale des jeunes.

Cinq arrêtés pour la profession de sage-femme

A la suite de la réglementation de la profession de sage-femme, qui date de mai 2003, cinq arrêtés ont été pris par le gouvernement afin de préciser divers points :

- relatifs aux instruments, médicaments et dispositifs médicaux utilisés ou prescrits par les sages-femmes,
- relatifs à la formation adaptée des sages femmes,
- relatifs aux modalités des élections et du fonctionnement du conseil de l'ordre des sages-femmes,
- relatifs aux conditions d'établissement de la liste des sages-femmes,
- relatifs à la liste des structures médicales publiques et des actes que les sages-femmes peuvent y réaliser.

Subventions aux associations

Par arrêté, le gouvernement a attribué des subventions aux associations intervenant dans divers domaines :

- Interventions sociales
- Encouragement aux activités culturelles
- Interventions en matière agricole
- Enseignement et formation
- Interventions économiques générales

Nouveaux tarifs au port autonome et à la baie de l'Orphelinat

Par arrêté, le gouvernement a approuvé les nouveaux tarifs décidés par le conseil d'administration du port autonome et du port de plaisance de la baie de l'orphelinat, applicables aux usagers et concessionnaires de l'établissement.

Ainsi, la redevance de vie à bord qui a été instaurée en 1994 alors que la plupart des bateaux habités étaient encore peu équipés en matériels électriques a été revue à la hausse. En effet, au cours d'une période de 10 ans, l'ensemble des charges couvertes par la redevance de vie à bord a augmenté de 60%. Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur suivant l'échéancier ci-après :

Le 1^{er} du mois suivant la parution de cet arrêté au Journal officiel de Nouvelle-Calédonie (JONC) :

- 13.000 CFP par mois avec un prélèvement automatique,
- 13.650 CFP par mois avec un règlement par un autre moyen de paiement.

Le 1^{er} octobre 2007 :

- 15.000 CFP par mois avec un règlement par prélèvement automatique,
- 15.750 CFP par mois avec un règlement par un autre moyen de paiement.

Transfert de pharmacie

Le gouvernement a autorisé le transfert de la pharmacie à usage intérieur de la Province sud de son emplacement actuel 5 rue Galliéni, centre ville, à Nouméa, vers le lot n°41, rue des frères Charpentier, quartier de Montravel, dans la même commune. Cette demande s'inscrit dans un projet de la Direction provinciale des affaires sanitaires et sociales (DPASS) Sud de transférer une partie de ses activités sanitaires du centre ville de Nouméa vers Montravel. La pharmacie sera ainsi voisine du centre médical polyvalent (CMP) et du centre médico-scolaire (CMS) de la province.

Divers

- A compter du 18 septembre 2006, Adeline FABRE, ingénieur des mines du cadre métropolitain, est nommée à la direction de l'industrie des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC) en remplacement d'Edouard DE PIREY.
- Le gouvernement a approuvé la décision modificative n°1 de l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2006 du fonds de régulation du marché des viandes porcines, arrêtée en dépenses à la somme de 1.500.000 CFP faisant apparaître un résultat global déficitaire du même montant qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Par ailleurs, l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2006 ainsi modifié du fonds de régulation du marché des viandes porcines est arrêté en recettes à la somme de 12.500.000 CFP et en dépenses à la somme de 15.170.000 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 2.670.000 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement, qui s'élevait à 20 899 266 F à la fin de l'année 2005.
- Le gouvernement a approuvé la décision modificative n°1 de l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2006 de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA), arrêtée en recettes à la somme de 268.357.288 CFP et en dépenses à la somme de 283.315.300 CFP faisant apparaître un résultat global déficitaire de 14.958.012 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement. Par ailleurs, l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2006 ainsi modifié de l'ERPA est arrêté en recettes à la somme de 1.260.372.917 CFP et en dépenses à la somme de 1.623.392.436 CFP faisant apparaître un résultat déficitaire de 363.019.519 CFP qui sera résorbé par un prélèvement sur le fonds de roulement.
- Mesdames Brigitte PELLERIN, Sylvie POITILY et M. Roland ROSINE ont été autorisées à pratiquer le démarchage et la vente à domicile en Nouvelle-Calédonie.

➤ Le gouvernement a pris un arrêté portant modification de la composition nominative des membres du conseil d'administration de l'institut de formation des professions sanitaires et sociales « Valentine Buillon ». Jean-Jacques GAUTERAUD est désigné représentant du syndicat Force Ouvrière en remplacement de Corinne WADJAHDI.

- Le gouvernement a autorisé l'organisation de sept lotos traditionnels à :
- L'APE de l'école « Notre Dame » pour un montant de 360.000 CFP
 - L'APE de l'école « Yvonne Lacourt » pour un montant de 200.000 CFP
 - L'APE de l'école « Edmond Desbrosse » pour un montant de 350.000 CFP
 - L'Association d'aide aux personnes âgées du Mont-Dore pour un montant de 150.000 CFP
 - L'APE des écoles Saint-Joseph de Cluny pour un montant de 250.000 CFP
 - L'Ecole « Louise Vergès » pour un montant de 140.000 CFP
 - L'APE de l'école « Fernande Leriche » pour un montant de 200.000 CFP
- Et de deux loteries :
- L'Association « Un toit pour mes parents » pour un montant de 1.000.000 CFP
 - L'APE de l'école « Notre Dame » pour un montant de 300.000 CFP

2) Communiqué relatif à la disparition de M. Maurice LENORMAND

La Nouvelle-Calédonie a appris avec tristesse le décès de Maurice LENORMAND. C'est une figure éminente de l'histoire calédonienne qui disparaît. Son action a profondément marqué la politique locale durant plus d'un quart de siècle, et sa mémoire reste liée aux importantes évolutions qu'aura vécues l'outre-mer français depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Doué d'une forte personnalité, il a contribué à l'émergence d'une véritable classe politique locale. Il participa à la création l'Union calédonienne, dont la devise "Deux couleurs, un seul peuple" sut rassembler à ses débuts des personnalités de tous horizons et de toutes ethnies.

Maurice LENORMAND, à travers ses fonctions de député de la Nouvelle-Calédonie, à la tête du gouvernement, puis de conseiller territorial a laissé l'image d'un précurseur, intelligent, cultivé et d'une adversaire politique redoutable.

En cette triste circonstance, le Gouvernement s'associe au deuil de sa famille et de ses proches en leur exprimant toute sa sympathie et ses condoléances.